

COMMUNE DE MENDE

OBJET :

Transfert d'un bien appartenant à la section de Chabrits à la Commune de Mende
Parcelle BO 100 ancienne école

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de septembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Étaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Madame Aurélie MAILLOLS, Adjoint, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Catherine THUIN, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Monsieur François ROBIN (Madame Elisabeth MINET-TRENEULE), Adjoint, Monsieur Christophe LACAS (Madame Régine BOURGADE), Madame Stéphanie MAURIN (Madame Betty ZAMPIELLO), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Madame Patricia ROUSSON), Conseillers Municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Madame Françoise AMARGER BRAJON expose :

Pour faire suite à la construction l'école Simone Veil située Rue du Lavoir à Chabrits, la Commune de Mende souhaite transférer sur son compte la parcelle BO 100 appartenant à la section de Chabrits afin d'y installer les activités sportives et stockage de matériel afférents liés à la nouvelle école avec la prise de poste d'un éducateur sportif.

Considérant les articles L 2411-12-1 et L 2411-12-2 du Code général des collectivités territoriales « *le transfert à la Commune de tout ou partie des biens, droits et obligation d'une section peut être prononcé par le représentant de l'Etat dans le Département ; à la demande du Conseil Municipal afin de mettre en œuvre un objectif d'intérêt général.* »

Il est donc proposé de transférer sur le compte de la Commune de Mende la parcelle suivante:

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 29
▪ représentés : 4
▪ absents : 0

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
10 septembre 2020

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :
24 SEP. 2020

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Parcelle	Surfaces	Nature
BO 100	1263 m ²	Sol

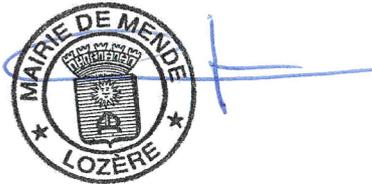
Sur les bases précitées, il est donc proposé :

- **D'ENGAGER LA PROCEDURE** auprès de la Préfecture de la Lozère afin que soit établi l'arrêté de transfert pour intérêt général ainsi que la publication dudit arrêté conformément à l'article L. 2411-12-2 du CGCT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'affaire.

La présente délibération sera affichée en Mairie et fera l'objet d'une publication dans un journal local pendant une durée de 2 mois.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 26 voix pour et 7 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le24...SEP. 2020
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Mende, le 18 septembre 2020
Le Maire,
Laurent SUAU

